

Délibération n° 2504-10

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire

**Conseillers en exercice : 13
Présents : 12+1 proc
Votants : 12**

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI MARTINO – Sandrine BARRALIS – Michel CORSINI – Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Philippe ALLEGRI – Fabienne GALLI – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN

Absente excusée : Karine FAGES

Secrétaire : Gérard STOERKEL

**Objet : Subvention Cala Mounta
2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les associations communales bénéficient, chaque année, d'une aide financière afin de poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, Monsieur le Maire propose pour Cala Mounta – au titre de l'année 2025 – le montant suivant :

- Cala Mounta 350,00 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- ACCEPTE le montant mentionné ci-dessus attribué à Cala Mounta, par 12 voix POUR.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Gérard STOERKEL

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé électroniquement par : Gérard
BRANDA
Date de signature : 11/04/2025
Qualité : Maire